

Le café, thé et plantes à infusion sont des boissons consommées quotidiennement au domicile des Français. La France importe le café vert depuis les pays de la ceinture tropicale pour le torréfier et le conditionner directement sur le territoire. Les feuilles de thé et autres plantes sont elles séchées directement chez les producteurs. La consommation en Restauration Hors Domicile (RHD) soutient la croissance économique du secteur. Notons toutefois la forte diversité de typologies emballages/produits qui complexifie la prise d'orientations communes du secteur. La fédération Alliance 7 soutient l'élaboration de 3 feuilles de route des 9 syndicats qu'elle représente : chocolat/confiserie, apéritifs à croquer/biscuits/gâteaux/produits de panification, et café/thé. Du fait de sa grande diversité de produits, le secteur de la nutrition spécialisée est étudié en transverse des 3 Feuilles de route de l'Alliance 7 et porte sur l'analyse de couples emballages/produits similaires des autres secteurs.

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) fixe des objectifs nationaux de Recyclage, Réduction et Réemploi (3R) des emballages plastiques à usage unique (EPUU) à l'horizon 2040. La stratégie 3R identifie des potentiels pour chacun des secteurs. La feuille de route 3R documente ces potentiels, sélectionne des solutions pour y répondre et met en exergue les orientations retenues par le secteur pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux ainsi que les investissements associés.

Cette feuille de route sectorielle est un élément clé pour le secteur qui a souhaité s'orienter collectivement pour une trajectoire durable conjuguant économie et écologie à travers différentes orientations communes. Le secteur accompagnera la mise en place de ces chantiers prioritaires à travers une gouvernance dédiée.

→ RECYCLAGE

57 % des emballages plastiques à usage unique du secteur disposent d'ores et déjà d'une filière de recyclage opérationnelle. Pour atteindre l'objectif 2025, les acteurs s'efforcent de tendre pour 2030 vers :

- une généralisation des sachets mono matériau base polyoléfine (PE/PP souple, dont OPP).
- 100 % des emballages détectables en centre de tri selon les guidelines CITEO/COTREP à mai 2023

→ RÉDUCTION :

- Généraliser les bonnes pratiques d'ici 2030 : réduction de l'espace de tête, augmentation des contenances, suppression de composants d'emballages, réduction des épaisseurs de film de palettisation
- Développer de la R&D en coordination avec toute la chaîne de valeur pour tester des matériaux alternatifs à l'horizon 2040 : sachets, enveloppages individuels et emballages de regroupement en papier, couvercles, films de palettisation.

→ RÉEMPLOI :

- Travailler le vrac dès 2025 en vue d'un déploiement à 2030
- Améliorer les systèmes de distribution pour les produits secs poudreux et en mélange (2040)
- Étudier le réemploi par l'industriel pour un déploiement à horizon 2040.

La concrétisation de ces orientations pourra se faire si et seulement si les fournisseurs d'emballages, les distributeurs et les consommateurs français sont impliqués dans la démarche.

Les acteurs de la filière café/thé partagent une réelle volonté d'engager leur transition environnementale des emballages malgré une différence significative de couples emballages/produits entre les deux filières. Néanmoins, la diversité des acteurs et leur dimension internationale ne facilitent pas toujours la prise de décision. Pour ces entreprises, les sites de production sont répartis à travers l'Europe, adapter l'emballage à la réglementation française implique des investissements et des changements de parc machines pour l'intégralité des marchés. Le surcoût de certaines solutions pourrait ainsi poser des questions de compétitivité des produits. Sans compter les incohérences réglementaires entre les textes français et européens (réincorporation de matière recyclée, périmètre emballages concernés et fin des emballages plastique à usage unique ou encore les réglementations sanitaires drastiques faisant face à l'injonction de réincorporer de la matière recyclée).

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Le café, thé et infusion font partie intégrante du quotidien des Français. D'après les syndicats représentants les deux filières : 77 % des Français consomment du café au moins une fois par jour, 2/3 consomment régulièrement du thé et 1 Français sur 2 boit des infusions. Majoritairement commercialisés en grande distribution, le café torréfié moulu et le thé vert (en sachet) sont les produits les plus vendus. Viennent ensuite les dosettes, capsules de café et infusions. La Restauration Hors Domicile (RHD) dégage plus de 30 % des parts de marché en valeur et contribue à la croissance du secteur (particulièrement celui du café). Du fait de leur distribution similaire, ces secteurs sont mobilisés ensemble pour répondre aux enjeux du recyclage, de la réduction et du réemploi de la loi AGEC. Cependant les typologies d'emballages, les besoins barrières, les modes de préparation et la réglementation restent propres à chaque produit limitant la prise d'orientations communes. La feuille de route délimite clairement la filière et le périmètre emballage concerné pour chacune des solutions.

L'emballage est un sujet clé pour ces filières. Outre leurs exigences et fonctionnalités usuelles : technique, logistique, marketing et réglementaire, il est aussi dépendant de la qualité perçue du produit et du parc machines des consommateurs. La conservation des arômes est le point technique déterminant spécifique au secteur café, thé et plantes à infusion.

La loi AGEC prévoit un objectif de 100 % des emballages en plastique qui bénéficient d'une filière de recyclage opérationnelle à 2025 en veillant à ce qu'ils ne perturbent pas les chaînes de tri ou de recyclage, et ne comportent pas de substances ou d'éléments indissociables susceptibles de limiter l'utilisation du matériau recyclé. À titre illustratif, sur le sujet de la recyclabilité, nous pouvons citer les travaux menés au sein de l'Alliance 7 pour rechercher un film recyclable en PE pour les sachets. De plus, une partie des emballages du secteur café/thé mis en marché sont de taille inférieure à 5x5 cm et sont sujets à de nombreuses réflexions sur leur recyclabilité. Bien que les acteurs travaillent à l'éco-conception de ces emballages, ces derniers sont mal collectés (volatilité, etc.) mais sont aussi mal captés en centre de tri et donc non recyclés. L'amélioration de la collecte des petits emballages par les deux filières représente un défi de taille.

Outre l'objectif des filières de recyclage opérationnelles pour 100 % des emballages plastiques à usage unique en 2025, la loi AGEC vise la réduction de 20 % de ceux-ci, dont 10 % par le réemploi, et de tendre vers leur suppression en 2040. Cette feuille de route vise à objectiver la contribution du secteur café/thé à ces objectifs nationaux. Elle constitue une étude inédite, car elle met en lumière les freins et opportunités pour le secteur, et permet d'identifier des orientations communes.

Notons que l'ensemble des produits du secteur n'entre pas dans la définition en droit Français de l'emballage. Les capsules de café ainsi que les sachets de thé ne sont pas considérés comme des emballages au sens du droit français (Article R 543 – 43 code de l'environnement). Toutefois, le projet de règlement européen des emballages et déchets d'emballages actuellement en discussion (PPWR) prévoit de les réintégrer comme tels et envisage de préciser les conditions de fin de vie.

Secteur Nutrition spécialisée

Les produits et emballages associés au secteur de la Nutrition spécialisée ont été répartis à travers les 3 Feuilles de route menées par l'Alliance 7. Les poudres à diluer conditionnées avec atmosphère modifiée (lait infantile en poudre et poudre à diluer de nutrition clinique) ont été intégrées au périmètre du secteur Café/Thé car ils présentent de fortes similarités avec le café conditionné sous atmosphère modifiée. Le secteur s'est engagé à mener des travaux pour que 100% de leurs emballages soient recyclables d'ici 2030, à continuer la réduction du plastique via l'étude de la suppression ou substitution de la cuillère doseuse à l'horizon 2030 et souhaite porter à l'action les travaux de réemploi sur les Emballages Industriels et Commerciaux dès 2025.

2. MÉTHODOLOGIE

Définition

*D'après la Stratégie 3R issue de la Loi AGEC, les **emballages plastiques à usage unique** sont des emballages conçus entièrement ou partiellement à partir de plastique pétrosourcé ou biosourcé. Ces EPUU concernent donc 3 types d'emballages : les emballages primaires en contact direct avec le produit, les emballages secondaires permettant de regrouper les emballages primaires pour former une unité de vente, et enfin les emballages industriels et commerciaux qui permettent de transporter les emballages primaires et secondaires.*

Les acteurs du secteur café/thé ont choisi (RE)SET, un cabinet de conseil en transition économique et environnementale, pour animer leur feuille de route.

Un comité de pilotage (COPIL) de haut niveau, impliquant des entreprises représentatives du secteur a été mis en place pour suivre les travaux et prendre des décisions. Les Conseil d'administration des syndicats ont été consultés pour valider les orientations collectives retenues par le COPIL.

Des entretiens ciblés avec les équipes des entreprises adhérentes ont été réalisés ainsi qu'avec les parties prenantes de la chaîne de valeur (fournisseurs, machinistes, distributeurs, innovants...).

L'élaboration de la feuille de route a commencé par une caractérisation inédite du gisement d'emballages du secteur à partir d'une large collecte de données auprès des adhérents (anonymisées et agrégées) et par un benchmark des solutions existantes et à venir sur chacun des R. Chaque solution a été évaluée en termes de maturité, de disponibilité, d'enjeux d'opérationnalisation et de potentiels de réduction de plastique.

Le COPIL s'est réuni à cinq reprises et des orientations collectives ont été sélectionnées – via un processus de décision en entonnoir : présentation à plat de l'ensemble des solutions existantes, enquêtes anonymes sur les solutions à prioriser par le collectif, restitution des enquêtes pendant les COPIL, rédaction des orientations collectives en COPIL - par les adhérents afin de contribuer aux objectifs 3R nationaux à l'horizon 2025, 2030 et 2040. Les investissements à réaliser pour actionner les orientations collectives retenues ont été évalués. Les solutions écartées par le collectif pourront néanmoins être actionnées individuellement par les entreprises qui le souhaitent.

Le COPIL a abouti sur l'élaboration d'un plan d'actions et d'une gouvernance dédiée pour la mise en

œuvre des orientations collectives de la feuille de route.

Les règles du droit de la concurrence ont été respectées à toutes les étapes de l'élaboration de la feuille de route et ont été rappelées en introduction de chaque COPIL. Toutes les données individuelles ont été anonymisées et agrégées. Toute entreprise intéressée par ces travaux pouvait y participer. Toutes les entreprises du secteur pourront avoir accès à ces travaux. Les entreprises du syndicat restent libres d'aller plus loin que les orientations collectives qui ont été prises dans cette feuille de route.

3. PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ETUDE

En ce qui concerne l'état des lieux du gisement plastique, établi grâce aux données des adhérents, le secteur café/thé¹ génère **6 641 tonnes d'emballages plastiques ménagers**.

Parmi ces 6 641 tonnes, on retrouve de nombreuses typologies d'emballages et de composants d'emballages : sachets, pots et couvercles, sticks de café soluble, surenveloppes de thé/plantes à infusion, capsules et dosettes de café, blisters d'inviolabilité, etc.

Il est d'ailleurs intéressant d'observer que plus de 87% des tonnages sont des emballages souples (enveloppements individuels, sachets, blisters). Ces emballages sont aussi ceux qui présentent les plus grands défis 3R : les matériaux pour la recyclabilité mais aussi pour la réduction (les besoins barrières des produits ne permettent pas toujours de réduire la quantité de plastique) et enfin le réemploi (emballages non réutilisables). Ainsi, de nombreuses solutions 3R ont été proposées pour répondre à ces différents enjeux.

Parmi 25 solutions 3R étudiées issues d'un benchmark exhaustif, 17 solutions ont été retenues par les acteurs du secteur pour contribuer à la stratégie 3R des emballages plastiques à usage unique.

Concernant le recyclage, 2 solutions seront explorées, sachant que 20% des emballages plastiques à usage unique (EPUU) du secteur ne disposent pas et ne disposeront pas d'une filière de recyclage à 2025 :

- **Tendre vers une généralisation des sachets mono-matériaux base polyoléfine (PE / PP souple dont OPP) d'ici 2030.** Déjà initié pour de nombreux industriels (à travers le groupe de travail 8PPE par exemple), il s'agit aujourd'hui de lever les derniers freins, notamment pour apporter les propriétés barrières adaptées aux produits du secteur tout en restant recyclable et en ayant accès à la matière recyclée. Aujourd'hui, seul le recyclage mécanique du PE souple est effectif. Une nouvelle filière de recyclage du PP souple a été annoncée pour l'horizon 2025 mais reste à construire (recyclage très majoritairement chimique par pyrolyse).
- **Tendre vers 100% d'emballages détectables en centre de tri d'ici 2030 selon les guidelines CITEO/COTREP de mai 2023.** En effet, certains emballages, notamment les

emballages composés de noir de carbone, ne sont aujourd'hui pas détectables de par leur teinte sombre.

En ce qui concerne les pistes de réduction, de nombreuses initiatives ont pu être recensées auprès des différents acteurs. Aujourd'hui, le secteur souhaite généraliser les bonnes pratiques et développer de nouveaux matériaux de substitution. Ainsi, ce sont 7 pistes communes, 3 pistes propres à la filière thé et 1 piste spécifique à la filière café qui ont été retenues pour réduire l'usage de plastique à usage unique :

- **Tendre vers un maximum de 30% de vide en espace de tête dans les sachets souples à 2030.** Un levier d'ores et déjà activé par les acteurs des deux filières. La réduction de l'espace de tête reste limité pour permettre le bon dégazage du café. Les sachets de thé sont exclus du périmètre.
- **Mener des travaux d'augmentation des contenances des produits distribués en GMS, CHR et B2B à l'horizon 2030.** Cette solution nécessite des études consommateurs afin de déterminer les justes quantités par typologies de produits et éviter le gaspillage alimentaire.
- **Tendre vers 100% des lots réalisés sans sachet plastique à 2030.** En effet, le secteur café/thé propose une grande partie des références en lots. Plusieurs solutions permettent de répondre à cet objectif : sticker, bandeau papier, sachet papier. Les investissements industriels pour passer à l'action sont conséquents (100k-600k€/machine). Le travail en collectif et le partenariat avec des co-packers permet de mutualiser ces investissements machines.
- **Initier des travaux de R&D communs pour substituer les sachets plastiques par du papier ou autres matériaux alternatifs à 2040.** Cette solution implique un travail de fond de R&D et l'interaction de toute la chaîne de valeur : fournisseur, machiniste, distributeur. La substitution des sachets complexes vers des sachets papiers représente un potentiel de réduction de 5,4%.
- **Spécifique thé : Mener des tests dès 2025 pour substituer les surenveloppes non recyclables par du papier enduit à la cire végétale.** Le défi de cette solution est de trouver l'emballage capable de conserver le produit et limiter les impacts machines en usines de conditionnement.
- **Spécifique thé : Supprimer ou substituer les fenêtres plastiques dès 2025.** Les codes du marché nécessitent d'être révisés en collectif afin de limiter la baisse d'attractivité du consommateur.
- **Spécifique thé : Supprimer 100 % des blisters des boîtes de thé au profit de boîtes carton inviolables à l'horizon 2030.** La filière travaille déjà dans la suppression des blisters et remarque les efforts financiers qu'elle doit faire. Effectuer des investissements industriels progressifs pour arriver à la solution pérenne d'ici 2030 est recommandé.
- **Spécifique café : Mener des travaux dès 2025 de substitution des couvercles plastiques rigides par de la fibre fonctionnalisée pour mise en marché en**

¹ Les données sur le gisement d'emballages de 73% du chiffre d'affaires du secteur total de la filière thé, 70% de la filière café.

2030. Les couvercles des boîtes de café sont destinés à un usage répété chez le consommateur. Le défi est de trouver une alternative papier qui soit robuste à l'usage. De plus, l'alternative papier est actuellement peu mûre.

- **EIC: Réduire l'épaisseur des films de palettisation pour tendre vers les bonnes pratiques du secteur en 2025.** Le secteur doit mener des tests avec ses fournisseurs pour définir les bonnes pratiques.
- **EIC: Systématiser l'utilisation de films de palettisation pré-étirés (7 microns) pour 2030.** Le secteur doit mener des tests avec ses fournisseurs pour définir les bonnes pratiques et adaptation machine.
- **EIC: Opter pour une bande de palettisation dès 2030.** La substitution de films doit faire l'objet d'une étude terrain à propos des cadences, adaptations machines nécessaires, etc.

Concernant le réemploi, des initiatives individuelles ont pu être observées mais un passage à l'échelle reste difficile. Les différents réemploi ont été étudiés et souhaitent être explorés par le secteur. Ils pourront se décliner à différentes échéances de temps selon leur complexité de mise en œuvre.

Tout d'abord le **vrac**, une solution à horizon 2030 à développer incontestablement avec les distributeurs et à accompagner de campagnes de communication auprès des consommateurs puis affiner le travail de développement à l'horizon 2040 :

- **Basé sur les travaux En avant Vrac** (Un projet porté par ILEC et PERIFEM visant à harmoniser les systèmes de distribution entre les différents distributeurs) **mise en place du vrac de produits secs (pilotes en 2025 pour développement à échelle à 2030).** Certains produits sont historiquement disponibles en vrac dans les magasins spécialisés. L'enjeu est à présent de transposer ce mode de consommation dans les GMS. Le potentiel de réduction de cette solution peut atteindre jusqu'à 24,9%.
- **Développer la vente en vrac via une distribution homogène pour les produits secs poudreux et mélangés.** Solution à développer qui répondent aux enjeux d'homogénéité et de volatilité du produit. Le potentiel de réduction de cette solution peut atteindre jusqu'à 22,8%.

Enfin, le **réemploi industriel** à horizon 2040 qui représente un véritable challenge en terme de faisabilité technico-économique pour le secteur. Quatre thématiques nécessitent une concertation entre les metteurs en marché des divers secteurs agro-alimentaire, distributeurs et opérateurs de réemploi pour définir le modèle opérationnel du réemploi industriel à échelle et viable : l'emballage, le lavage, le système logistique et le modèle économique et environnemental. Travailler en collectif pour définir les cahiers des charges et pratiques est le facteur de succès du réemploi industriel.

4. SUITES ENVISAGEABLES ET LIMITES

Malgré les contraintes intrinsèques aux emballages du secteur café/thé : sécurité sanitaire, conservation, réglementaire, praticité, esthétique, transport, etc, les acteurs du secteur, menés par l'Alliance 7, se sont accordés sur des orientations communes. L'étude, inédite par la représentativité des données collectées, l'implication des équipes et dirigeants, et l'exhaustivité des solutions proposées, a permis au collectif de s'investir avec conviction dans des solutions de recyclage, réduction et réemploi. La réalisation de ces solutions implique le lancement rapide de projets pour obtenir des résultats dès 2025/2030.

Une gouvernance attenante à ces projets sera organisée afin d'assurer un accompagnement dans le temps de ces engagements.

Quatre freins demeurent et pourraient ralentir cette démarche vertueuse à moyen et long terme, dont les leviers d'action se situent au-delà du périmètre d'action de l'Alliance 7 et de ses syndicats.

D'une part, **l'absence d'harmonisation des réglementations Françaises et Européennes.** En effet, en l'état, il n'existe pas de définition commune et partagée des emballages plastiques à usage unique qui prenne en compte la réincorporation de plastique recyclé dans les emballages. Le projet de règlement européen prévoit des objectifs de réincorporation ambitieux en 2030 et en 2040 pour les emballages en contact alimentaire. Si les acteurs du secteur veulent prendre les devants sur la réincorporation de matière recyclée dans les emballages, des discussions doivent être menées avec les pouvoirs publics pour prendre en compte le taux de réincorporation de matière recyclée dans la définition des EPUU.

De plus, le périmètre des emballages du secteur concerné par la réglementation relative à l'emballage. En effet, les discussions en cours concernant l'élaboration de la réglementation européenne des emballages et des déchets d'emballages (PPWR) travaille un périmètre différent de la loi nationale. Actuellement non considérés comme des emballages, les sachets de thé, capsules et dosettes de café pourraient se voir réintégrés comme tels et envisage de préciser les conditions de fin de vie.

D'autre part, avec **le développement du recyclage chimique** (notamment pour les emballages souples, très utilisés dans ce secteur), l'accès à la matière recyclée pourrait devenir un défi de taille. Les rendements étant relativement faibles, la matière recyclée sera de qualité mais disponible en faible quantité. De nombreux secteurs pourraient alors venir s'approvisionner, faisant ainsi grimper les prix au risque de rendre inaccessible la matière initialement fournie par les acteurs du secteur café/thé.

Enfin, **le geste citoyen** est clé pour optimiser le taux de collecte, donc permettre à la filière d'optimiser la fin de vie de ses emballages. En parallèle des efforts fournis par le secteur, il s'agit donc de continuer la sensibilisation systémique des citoyens au tri afin d'augmenter les quantités de plastique collectés.



Financé par

